



Accident de travail sur le trajet

Par **syl10**, le **22/11/2009** à **11:27**

Bonjour,

en me rendant en scooter vers 6h 45 sur mon lieux de travail(il faisait encore nuit, pluie et brume), un chevreuil à surgit. Afin de l'éviter, j'ai freiné et je me suis rattrapé avec ma jambe. C'est en mettant ma jambe au sol que mon genoux a heurté le scooter. Mettant fais mal, j'ai été travaillée car je ne pouvais perdre une journée de travail(chèque emplois service). C'est après ma matinée de travail et après avoir reposé ma jambe que mon genoux a été très douloureux jusqu'à ne plus pouvoir bouger ma jambe.

Après avoir fais ma déclaration d'accident de travail auprès de mon employeur et envoyé mes papiers à la sécu, cette dernière ma informé que mon dossier allait passer en commission. Je viens de recevoir la notification de non reconnaissance du risque professionnel sur motif qu'il n'existe pas de preuve que l'accident invoqué se soit produit par le fait ou à l'occasion du travail et qu'il incombe à la victime d'établir les circonstances de l'accident autrement que par leurs propres affirmations. (pas de témoins)

aujourd'hui je me retrouve sans salaire et ie et ne sais comment prouver ma bonne fois devant l'administration.

Merci de votre aide.